

Département de l'Ariège

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS

13 Route de Toulouse
09190 Saint - Lizier

Tel : 05 34 14 33 00

Fax : 05 34 14 33 01

contact@eauxducouserans.com

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

- Eau
- Assainissement Collectif
- Assainissement Autonome

2016

*Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux
rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement*

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SYNDICAT	3
PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE	4
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 – PRODUCTION	4
1.1 LA TOURASSE	4
1.2 LAS TOUASSES	4
1.3 LADOUX	4
1.4 RILLE	4
1.5 SENGOUAGNEICH	5
1.6 AUTRES RESSOURCES	5
1.7 VOLUMES PRODUITS	6
2 – LA DISTRIBUTION	7
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	7
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	8
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	9
2.4 RESEAUX	11
2.5 GESTION ABONNES	11
3- LA QUALITE	11
3.1 MESURES DE PREVENTION	11
3.2 TRAITEMENT DE L’EAU	12
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L’EAU DISTRIBUEE	13
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB	13
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	14
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	16
1 - LE PRIX DE L’EAU :	16
1.1 LA TARIFICATION	16
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	16
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	16
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	16
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	16
2.2 LES TRAVAUX	17
2.3 LA DETTE	18
PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19
A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	19
1- GENERALITES	19
2- ETAT DE L’ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	19
2.1 GESTION DES ABONNES	19
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	20
2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT	21
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2016	21
2.5 PRODUCTION DE BOUES	22
2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS	24
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	25

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	25
1.1 LA TARIFICATION	25
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	25
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	25
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	25
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	25
2.2 LES TRAVAUX	25
2.3 LA DETTE	26
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME	27
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	27
1- GENERALITES	27
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE	28
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI	30
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE	33
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN	36
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION	40
7 – AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	42
8 – COMMUNE D'ERP	42
9 – COMMUNE D'ENGOMER	42
10 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME	42
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	43
PARTIE 5 : CONCLUSION	45
EAU POTABLE	45
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	47
ASSAINISSEMENT AUTONOME	48
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du syndicat et les tarifs moyens sur le Bassin Adour Garonne	49
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : service de l'eau	50
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : eau + assainissement	51
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2016 – service de l'eau	52
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2016 – service de l'assainissement	52
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)	53
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	54
ANNEXE N° 8 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	55

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **Syndicat d’Alimentation en Eau Potable du Couserans** a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l’origine qu’une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l’exploitation d’un réseau d’adduction et de distribution d’eau potable.

Le Syndicat des eaux rassemble aujourd’hui **41 communes** dont une commune du département de la Haute-Garonne, regroupant au total environ **20 300 habitants**.

Le nombre d’abonnés au service de l’eau potable, desservis sur l’ensemble des communes est de l’ordre de **12 600**. La consommation annuelle est d’environ **1 250 000 m³**.

Le Syndicat des Eaux du Couserans est alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L’eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d’adduction vers 140 cuves et réservoirs** d’où elle repart ensuite en distribution. La totalité du réseau d’adduction et de distribution représente un linéaire total d’environ **1000 km**.

Ces différents réseaux d’adduction sont interconnectés entre eux, permettant ainsi de garantir la continuité de l’approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

Par ailleurs, le Syndicat gère une vingtaine de réseaux qui alimentent des villages et hameaux dans le secteur montagne (communes d’Alos, Moulis, Rivèrenert, Soueix et Bethmale).

En 1978, le Syndicat, à la demande de communes déjà assainies comme Saint-Girons, a étendu ses compétences à **l’assainissement collectif** en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Près de 5400 abonnés bénéficient du service de l’assainissement collectif. Les eaux usées collectées sont traitées sur **11 stations d’épuration** d’une capacité globale de **24 000 équivalents habitants**.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les communes ont également transféré au Syndicat leur compétence pour le contrôle des installations d’assainissement autonome. **Ce nouveau service concerne environ 6200 habitations**.

Le Syndicat des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l’eau et de l’assainissement avec un **effectif de 32 personnes au 31/12/2016**.

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l’objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**.

L’accueil du public s’effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :
du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 h
05 34 14 33 00 05 34 14 33 01

Un service d’astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00**.

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m³/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m³. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m³/j). Sa production annuelle est de 200 000 m³. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. Sa construction date de 1956. La capacité nominale de production théorique est de 20 l/s (1 450 m³/j). Le débit moyen à la sortie de la station est toutefois de l'ordre de 2 100 m³/j. L'eau produite est traitée par filtration sur sable et désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

Une nouvelle station de traitement, d'un débit nominal de 150 m³/h, est en cours de construction sur une parcelle voisine du captage. Son achèvement est prévu pour le début de l'année 2017.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m³/h soit 1 600 m³/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de floculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO₂, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs gérés par le SMDEA, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarrailles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabioux) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m³/h) soit 5 760 m³/j sur 20 h. La filière de traitement comporte un décanteur statique avec ajout de floculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

D'importants travaux sont en cours sur 2016 et 2017, avec la construction d'une tranche neuve rassemblant une décantation lamellaire et la filtration sur sable. Les anciens filtres seront reconfigurés en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Syndicat des Eaux exploite 32 sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

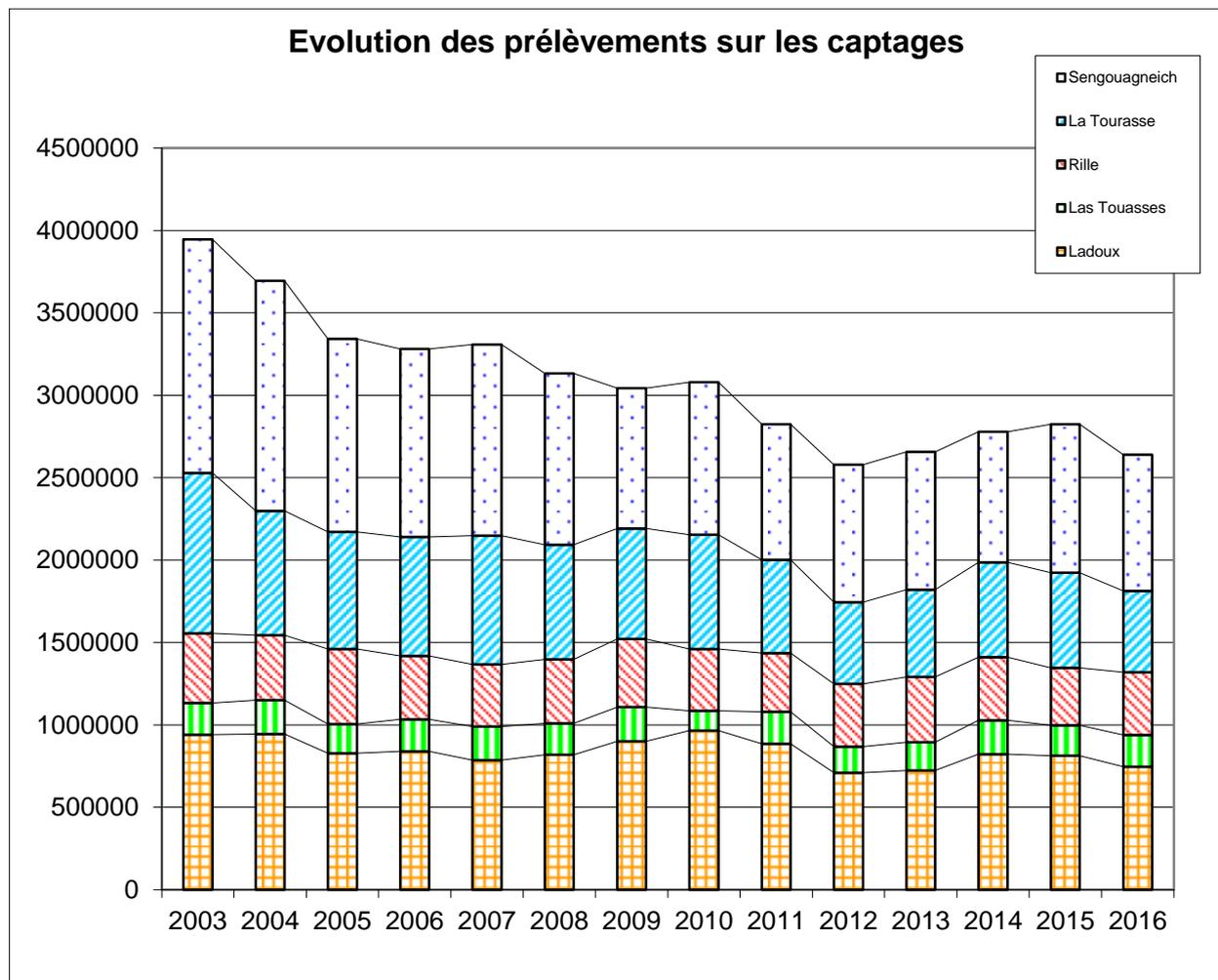
- Alos** 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restant privées.
- Bethmale** L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.
- Lescure** Le secteur de Birosse est alimenté par une source située sur la commune de Riverenert.
- Moulis** La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Syndicat permettant un secours partiel de cette ressource. Le Syndicat assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.
- Rivièreenert** 7 sources sont gérées par le Syndicat, dont la source de Las Cabesses qui fait l'objet d'une filtration et d'une stérilisation par UV.
- Soueix** Le centre du village est alimenté par de l'eau achetée à la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Syndicat. La source qui

alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits sont en baisse (185 000 m³, soit une réduction de 6.5% sur les volumes produits pour les réseaux structurants). Plusieurs raisons peuvent apporter des explications. Tout d'abord une baisse des consommations à hauteur de 23 000 m³, explicitée plus bas. Ensuite, les efforts sur la recherche de fuites et le renouvellement des canalisations vétustes commencent à porter leur fruit. Une légère dégradation est constatée uniquement sur le réseau de Las Touasses. Le réseau de Rille marque une augmentation du débit qui s'explique aussi par le soutien de vente d'eau au profit du SMDEA. En revanche, les effets positifs sont sensibles sur les réseaux de Ladoux, La Tourasse et Sengouagneich qui conduisent à une nette diminution des volumes produits.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagn eich	TOTAL en m ³
2003	940900	190778	423030	974100	1 417 690	3 946 498
2004	943850	205021	394600	754570	1 397 070	3 695 111
2005	826770	178503	454330	710570	1 171 270	3 341 443
2006	838440	194942	384560	722160	1 140 780	3 280 882
2007	784880	205204	377360	779830	1 159 680	3 306 954
2008	818660	189129	388810	695090	1 041 590	3 133 279
2009	900240	207662	413890	668871	852 850	3 043 513
2010	965180	118826	376570	691985	926 800	3 079 361
2011	884780	194486	355200	567378	822 211	2 824 055
2012	710070	157565	381410	495369	834 421	2 578 835
2013	722820	171781	395920	528826	836 667	2 656 014
2014	821920	204973	383178	575241	792 806	2 778 118
2015	811720	185759	347920	577734	900 330	2 823 463
2016	745260	193791	380935	491708	827 103	2 638 797



Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents « petits captages » sont estimés à 113 550 m³ sur 2016.

2 - LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Syndicat du Couserans compte 140 réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m³). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves et réservoirs	Dont réservoirs ≥ 100 m3	Volume Total
La Tourasse	1	1	1460 m3
Ladoux	14	10	2288 m3
Las Touasses	9	3	1778 m3
Sengouagneich	50	11	3750 m3
Rille	30	5	1580 m3
Moulis	11	1	327 m3
Bethmale	1	1	100 m3
Alos	11	0	87 m3
Riverenert	1	0	51 m3
Soueix	10	1	260 m3
Lacourt	1	0	6 m3
Lescure	1	0	23 m3
TOTAL	140	33	11710 m3

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes produits	3 079 361	2 824 055	2 578 835	2 656 014	2 841 383	2 823 463	2 638 797
Ventes SIEVAL	30 283	31 723	39 742	36 929	32 204	36 625	40 451
Ventes Volvestre	150 424	138 347	145 271	151 468	147 215	135 322	175 963
Volume distribué aux abonnés	1 460 282	1 322 941	1 341 289	1 298 363	1 302 624	1 328 406	1 305 300
dont volume facturé	1 450 106	1 310 972	1 326 011	1 233 634	1 240 541	1 278 794	1 250 658
Volumes de services		45 506	45 358	46 592	78 708	72 596	58 263
Total consommation	1 640 989	1 493 011	1 526 302	1 486 760	1 482 043	1 500 353	1 521 714
Rendement brut	53,3%	52,9%	59,2%	56,0%	52,2%	53,1%	57,7%
Rendement net		54,5%	60,9%	57,7%	54,9%	55,7%	59,9%

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus

Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés : 3.70 m3/km.j

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 3.55 m3/km/j

L'année 2016 a été marquée par des températures chaudes, mais moins élevées que 2014 et 2015.

La pluviométrie a été plutôt classique, avec toutefois un automne et surtout un mois Décembre, particulièrement sec.

Les volumes consommés par les abonnés diminuent légèrement par rapport à l'année 2016 (-23 000m3). Les ventes d'eau au SMDEA (ancien SIEVAL) ont nettement progressé (+44 000 m3).

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 9.5% en 10 ans).

Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés
- des volumes d'eau de service (purges, nettoyage réservoir...)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,..)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendues apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

Le rendement net est de 59.9%, soit une amélioration très nette de 4.2 points de rendement.

Les évolutions du rendement sur les différents réseaux présentent des constats différenciés :

Les réseaux de Ladoux, La Tourasse et Sengouagneich s'améliorent sensiblement. Le réseau de Las Touasses se dégrade légèrement. Le rendement du réseau de Rille progresse également, car si les volumes produits augmentent de 33 000 m³, les volumes vendus ont progressé de 44 000 m³, ce qui signifie que les volumes perdus par fuite ont diminué. Les travaux engagés en 2016 sur le réseau acier de Rille ont participé à cette amélioration constatée en 2016.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut maintenir, la poursuite de la tendance passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Le Syndicat a été retenu en 2016 à l'appel à projets de l'agence de l'Eau Adour Garonne qui va aider les projets de renouvellement de canalisations fuyardes.

Des travaux importants ont été menés avant cela en 2016 pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et un marché de 500 000 €HT relatif à des secteurs de canalisation en acier.

Des travaux en régie ont été menés au second semestre 2016 sur le thème de renouvellement de canalisations vétustes.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 644 000€HT de travaux en régie réalisés en 2016. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Syndicat).

Le volume d'heures nécessaire à la réparation des fuites représente l'équivalent de 1.5 temps plein en 2016.

61 fuites sur canalisations ont été réparées en 2016.

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Syndicat la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 20 242 habitants

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 61 nouveaux branchements ont été créés en 2016.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Syndicat.

COMMUNES	Population	Abonnement eau				Volume eau		
	2015	2014	2015	2016	2014	2015	2016	
ALOS	124	189	193	194	4 427	3 574	4 509	
BAGERT	44	45	44	44	3 394	3 185	2 707	
BARJAC	41	32	32	32	3 771	4 692	3 913	
BEDEILLE	78	62	62	62	6 489	7 102	6 258	
BETCHAT	329	255	255	255	21515	23 600	22 304	
BETHMALE	98	189	185	185	11570	13 028	12 238	
CAUMONT	310	179	180	184	46 378	41921	38 163	
CAZAVET	226	172	174	176	13 649	13 971	14 202	
CERIZOLS	151	101	104	102	15 460	15793	15096	
CLERMONT	105	73	75	75	7 102	8 224	7 944	
CONTRAZY	74	49	50	50	4 492	5 315	4 801	
ENCOURTIECH	94	70	71	73	4 984	5 857	5 273	
ESCOULIS	86	64	64	64	8 612	10 197	9 515	
EYCHEIL	596	320	325	326	25 900	27 927	27 455	
FABAS	349	201	198	205	23 826	24 211	22 761	
GAJAN	323	166	167	170	17 370	17 248	19 104	
LACAVE	143	110	112	112	7 377	7 136	7 256	
LACOURT	204	235	236	238	8 204	9 696	9 407	
LASSERRE	235	166	171	169	14 898	15 032	14 820	
LESCURE	521	296	298	298	40 315	46 582	40 381	
LORP- SENTARAILLE	1403	774	787	800	111043	114 444	102 339	
MAUVEZIN DE STE-CROIX	39	29	28	27	3 089	2 858	3 454	
MAUVEZIN DE PRAT	94	55	55	56	4 426	4 714	4 515	
MERCENAC	388	215	215	221	22 029	21 195	20 245	
MERIGON	117	77	77	78	7 728	7 415	7 504	
MONTARDIT	200	134	135	135	12 701	12 736	11 859	
MONTEGUT	66	41	41	43	4 051	4 381	4 247	
MONTESQUIEU- AVANTES	259	136	136	139	11 847	11 744	11 627	
MONTGAUCH	122	85	85	87	7 928	8 935	9 826	
MONTJOIE	1195	647	651	665	62 267	65 469	59 511	
MOULIS	808	624	628	633	46 322	33 614	44 811	
PRAT- BONREPAUX	886	504	511	515	40 350	41 149	42 032	
RIMONT	552	377	383	379	31 421	34 895	33 912	
RIVERENERT	193	240	238	242	7 151	8 900	10 091	
SAINT-GIRONS	6 750	3302	3396	3429	349 314	352 891	359 234	
SAINT-LIZIER	1472	812	820	821	138 433	146 645	138 458	
STE-CROIX VOLVESTRE	655	423	425	425	32 928	32 910	32 437	
SOUEIX	415	426	428	431	15 151	20 379	19 226	
TAURIGNAN- CASTET	178	115	114	115	8 629	8 603	8 389	
TAURIGNAN- VIEUX	211	136	136	145	11 233	12 191	12 943	
TOURTOUSE	189	123	123	127	12 731	12 766	12 361	
DIVERS		68	70	71	6 690	6 660	5 523	
Total	20 246	12 250	12 454	12 602	1 240 541	1 278 794	1 250 658	

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

262168 ml de réseau d'adduction,
692598 ml de réseau de distribution,
28613 ml de réseau d'eau brute
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Syndicat produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Syndicat ». Ce travail important a débuté en 2013 et a été poursuivi encore en 2016.

Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.

L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 95.

2.5 GESTION ABONNES

Notre Syndicat a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 20242 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.02 €/m³

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 2.62 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2015, le taux d'impayés est de 3.6% (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 1.03 pour 1000 abonnés

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources, couvrant plus de 95% de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection règlementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral
Moulis	Just et Galy	juil.-10
Riverenert	Ladoux	juil.-10
Riverenert	La Tourasse	déc.-10
Esplas de Serou	Rille	sept.-11
Riverenert	Las Touasses	nov.-11
Bethmale	Tourm	févr.-12
Lacourt	Sengouagneich	févr.-12

L'étude de rationalisation menée en 2004 a également conduit le Syndicat à délibérer pour la mise en conformité des périmètres de protection de 18 autres ressources. Une convention a été signée avec le Conseil Général en 2005 pour cette 2^{ème} tranche. Une 3^{ème} tranche pour les plus petites ressources reprises récemment par le Syndicat a fait l'objet d'une nouvelle demande d'aide. Il semble cependant que le Conseil Départemental va réorienter ses activités sur ce domaine et ne pourra pas honorer les conventions des 2^{ème} et 3^{ème} tranches.

Le Syndicat devra trouver une solution alternative pour aboutir sur les périmètres de protection des petites ressources.

Sur ce thème, l'Agence de l'Eau Adour Garonne lance pour 2017, un appel à projets relatif à la qualité de l'eau, qui pourrait aider au financement de ces études. Le syndicat va postuler à l'appel à projet, notamment sur ce thème.

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Syndicat, plus de 95% de l'eau distribuée sont délivrés par les cinq grands réseaux structurants qui disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Toutefois, étant donné l'âge de certaines installations, le Syndicat a engagé la rénovation de ces installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débutés en 2015 et sont prévus pour un achèvement début 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation et complément à réaliser en 2016 et 2017. Le gros œuvre de la première partie a été réalisé en 2016.

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus sommaire, soit par simple désinfection U.V, soit par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, à savoir éliminer les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Sur ce thème en particulier, l'agence de l'Eau a lancé un appel à projets relatifs à la qualité qui prend en compte ce type de travaux de réhabilitation et /ou rationalisation. Le syndicat va postuler à l'appel à projets sur ce thème également.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010 et 2014).

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2016 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre d'analyses est important au total en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Syndicat.

Sur les **304 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 279 analyses sont conformes aux normes, soit 91.8% (stabilité par rapport à 2015, avec 91.75%), 25 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités. La majeure partie de ces non-conformités concernent des petites ressources qui vont être présentées dans l'appel à projets de l'Agence de l'Eau relatif à la qualité.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) selon les bases actualisées de l'étude menée en 2004.

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettra de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 g/l en décembre 2015.

Aussi, le Syndicat des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Syndicat a réalisé, en 2016, 34 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement. Le renouvellement des branchements de l'avenue Foch à Saint Girons est planifié, mais reste conditionné à la coordination des travaux de voirie.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Syndicat et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

Un des deux gros projets en cours concerne la réfection et la mise aux normes de l'usine de Ladoux à Rivèrenert qui date de 1956. Les travaux ont débuté par le renforcement de la passerelle d'accès afin de permettre le passage des camions pour la construction, mais aussi pour l'exploitation.

L'incident survenu lors des sondages géotechniques en 2014 a remis en cause l'implantation de la station future. Un déplacement sur une parcelle voisine a été étudié. La poursuite des travaux sur ce nouveau site a été engagée fin 2015. La fin des travaux est prévue pour début 2017.

Le second projet important concerne la station de Sengouagneich. Le problème premier à résoudre sur cette station est le décanteur qui induit des difficultés sur le reste de la filière de traitement durant certaines périodes de l'année. Un autre aspect est la remise à l'équilibre calco-carbonique qui est à opérer sur cette eau très faiblement minéralisée. Le marché a été publié en 2015 pour la rénovation de cette station, qui occupe la première place en termes de débit de production pour notre Syndicat. Les travaux vont débuter en 2016 pour se terminer en 2017.

Un programme de travaux visant les Unités de Distribution A Fiabiliser (UDAF) a été établi. Ce programme a été signé par L'ARS, la Préfecture, l'Agence de L'Adour Garonne, le Conseil Départemental et le Syndicat des Eaux du Couserans.

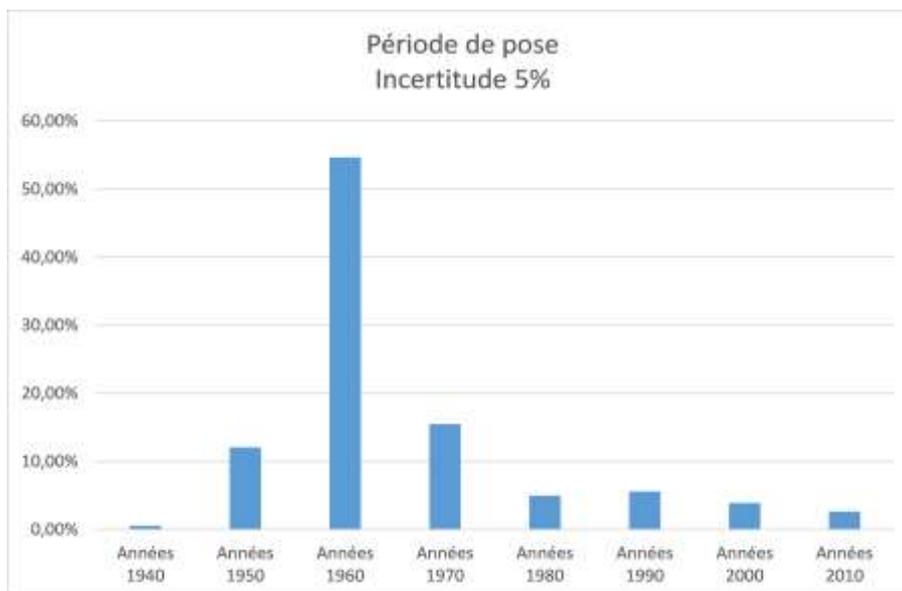
Ce programme cible les ressources sur lesquelles des travaux sont à engager prioritairement. La première ligne de ce programme concerne la station de Sengouagneich. 14 projets (essentiellement des petites ressources alimentant très peu d'abonnés) sont intégrés à ce programme, avec soit des fiabilisations, soit des rationalisations, en éliminant la ressource défaillante et en raccordant le réseau à une ressource de bonne qualité.

Sur un thème identique et comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Syndicat va postuler à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement plus important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Syndicat et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Syndicat a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

Egalement dans cet objectif, le Syndicat a postulé et été retenu à un appel à projets proposé par l'Agence de l'Eau, relatif au renouvellement des réseaux présentant des rendements insuffisants. Un programme sur 3 ans a été établi.

La somme du linéaire renouvelé en 2016 représente 8 209 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 0.87% de taux de renouvellement réseau. Ce linéaire a été réalisé uniquement par nos équipes en régie. Un grand travail de maîtrise d'œuvre préparation a été produit par notre équipe en régie en 2016, en vue de lancer les marchés qui se réaliseront en 2017.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs de Clermont, Montjoie, Moulis, Prat, Riverenert, Saint Girons, Sainte Croix Volvestre, Taurignan Vieux et Mercenac.

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU :

1.1 LA TARIFICATION

Il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe* : l'abonnement pour l'accès au service, soit **73,00 €/an HT en 2016**.
- *une part variable* : proportionnelle à la consommation d'eau, soit **0,95 €/m3 HT en 2016**.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés annuellement par le Conseil Syndical en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance "Préservation des ressources naturelles"* de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,130 €/m3 en 2016**)
- *La redevance Pollution* de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.315 €/m3**
- *La TVA* : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 2.11 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2.
Il atteint pour l'année : 253.62 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2016 s'élèvent à 3.369.499,74 € dont 2.240.428,15 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2015	Année 2016
- Ventes d'eau aux abonnés	2 051 679,61 €	2.062.821,30 €
- Autres ventes d'eau	144 306,13 €	55.768,50 €
-Travaux et services facturés aux usagers	73 861,86 €	121.838,35 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2016 :

- Travaux sur station de Ladoux opération 68	1.097.288,85 €
- AP Sengouagneich opération 92	847.125,87 €
- Travaux renouvellement adduction opération 100	5.530,00 €
- Travaux sur stations opération 101	4.950,00 €
- Travaux sur réservoirs opération 104	14.721,95 €
- Travaux sur bâtiments opération 106	15.233,20 €
- Travaux renouvellement réseaux opération 108	720,00 €
TOTAL	1.985.569,87 €

Travaux en régie : 647.411,70 €HT

Restes à réaliser au 31-12- 2016 :

847.684 €

Prévisions investissements et travaux pour 2017 :

- AP Sengouagneich opération 92	1.330.000 €
- Travaux renouvellement réseaux opération 108	1.730.000 €
- Travaux sur stations opération 110	20.000 €
- Travaux sur réseaux opération 111	180.000 €
- Branchements et renforcements opération 112	30.000 €
- Travaux sur réservoirs opération 113	70.000 €
- Etude diagnostic modélisation opération 114	10.000 €
- Bâtiments opération 115	20.000 €
- Périmètres de protection opération 116	120.000 €
- AP UDAF opération 117	1.600.000 €
TOTAL	5.110.000 €

2.3 LA DETTE

L'endettement du service reste faible. (Voir état de la dette annexe n°4)

A noter, la contractualisation d'un emprunt en 2016, de 1 775 000 € avec des taux très favorables, proches de 1.45%, qui permet d'assumer le programme d'investissement jusqu'en 2020.

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 4 ans

La dette est d'environ 165 € par abonné en 2016. (99 € en 2007, 112 € en 2008, 94 € en 2009, 81 € en 2010, 69 € en 2011, 58 € en 2012, 48 € en 2013, 39 € en 2015).

	Rappel 2015	Année 2016
Dette au 1^{er} janvier :	473.756,40 €	357.445,83 €
Dette au 31 décembre :	357.445,83 €	2.015.203,79 €

	Rappel 2015	Année 2016
Annuité versée dans l'année :	132.374,09 €	129.217,20 €
- dont amortissement :	116.310,57 €	117.242,03 €
- dont intérêts :	16.063,52 €	11.975,17 €

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Syndicat des Eaux gère 11 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Sainte-Croix Volvestre, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix et Lacave. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 24.000 E.H.

Quatorze communes sont actuellement desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux – est géré en régie directe par le Syndicat des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés sur la totalité des communes adhérentes au Syndicat, cependant, certaines enquêtes publiques restent toutefois à finaliser. En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 41 communes, 27 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 14 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Syndicat sont considérables.

La volonté du Syndicat est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 10 905

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.18 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.18 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 17.3

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :
40

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- d'une partie de la Z.I. dont l'abattoir
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau collecte d'importantes quantités d'eaux parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier d'un variateur de vitesse, et tamponner ainsi les à-coups hydrauliques.

La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup
- du village de Caumont

La station a été équipée en 2014 d'un système de mesure des débits entrants (le débit n'était mesuré qu'en sortie jusqu'alors).

La 2^{ème} tranche du réseau sur le village a été achevée en 2012.

La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core, et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté qui se confirme sur Prat, est la présence d'eaux parasites qui pénalise le fonctionnement du système. Les travaux de déviation de Prat ont nécessité le déplacement de certains ouvrages, dont le poste de relèvement qui est situé à l'entrée de la station (en 2014). A l'occasion de ces travaux, une mesure sur les débits écrêtés en tête de station a été mise en place. Le local électrique a lui aussi été déplacé et renouvelé.

La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac.

La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3^{ème} tranche de travaux a été achevée début 2004.

A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2^{ème} tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.

La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station à 2 étages de filtres plantés de roseaux.

La station de Soueix est constituée d'un système de filtration sable.

Deux stations desservent la commune de Rimont. La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011.

Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale					Année de mise en service
	en EH	en DCO(k/j)	DBO (kg/j)	MES	Volume (m ³ /j)	
ST LIZIER	15 000	1800	900	1050	2250	1990
CAUMONT	4 000	510	260	280	280	1993
BETHMALE	1 000	90	60	70	100	1995
PRAT	1 500	180	90	105	300	1990
RIMONT	350	42	21	24.5	52	1948
Rimont Lasserre	120	14	7	8.4	18	2001
FABAS	190	22	11	13.3	29	2009
STE CROIX	500	60	30	35	100	1996
MONTJOIE	700	84	42	49	140	1993
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006
LACAVE	150	18	9	10.5	30	2000

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2016

STATION	Volume 2013	Volume 2014	Volume 2015	Volume 2016	Volume jour moyen	Remplissage		Rendement				
						volume	DBO	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
St Lizier	793 392	661 409	595 707	573 789	1568	70%	55%	97%	93%	98%	53%	78%
Caumont	43 778	42 013	39 359	39 819	109	39%	62%	96%	98%	99%	92%	59%
Bethmale	5 475	9 490	12 775	12 045	33	33%	37%			99%		
Prat	209 145	69 350	70 080	27 010	74	25%	37%			88%		
Rimont	13 870	14 235	14 235	9 125	25	48%	20%					
Rimont Lasserre	1 000	1 000	365	365	1	6%	43%			91%		
Fabas	2 555	2 555	11 315	10 950	30	103%	63%			96%		
Ste Croix	13 140	7 300	8 030	12 045	33	33%	17%			95%		
Audinac	3 285	4 380	4 015	5 840	16	11%	10%			94%		
Soueix	6 935	6 935	3 285	3 285	9	15%	2%			83%		
Lacave	4 400	2 555	2 555	2 555	7	23%	0%					

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Syndicat avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit cependant beaucoup d'eaux parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

La station de Caumont reçoit de fortes pointes de charge organique liées à l'industriel raccordé. Une étude a été menée en 2015 pour préciser les améliorations à apporter pour éviter ces pointes de rejet.

Les conclusions de cette étude indiquent que ces pointes peuvent être simplement éliminées par l'industriel, en maîtrisant ces pertes de lactosérum, que par ailleurs, il peut valoriser. Un nouvel arrêté de rejet a été établi en

reprenant les préconisations de l'étude. Il encadre sur un plan juridique et financier les conditions d'acceptation du rejet de l'industriel sur la station de Caumont. Le nouvel arrêté a été signé en Avril 2016.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau.

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

En 2015, les 5 premiers projets du schéma directeur ont été lancés avec les marchés de maîtrise d'œuvre.

Ces 5 projets ont été organisés en 3 marchés : Bethmale (les 2 hameaux d'Ayet et Samortein), Taurignan Castet et Mercenac, où il peut être imaginé une solution commune, et Moulis (centre bourg).

Tous les marchés ont été lancés, exceptée la partie réseau de Bethmale qui reste subordonnée à un passage en propriété privée nécessitant une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Les travaux de Moulis ont été coordonnés avec les travaux relatif au pluvial et à la voirie, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune.

Après étude et validation des partenaires institutionnels, les travaux de Mercenac et Taurignan Castet se sont orientés vers un raccordement sur la station de Caumont, en précisant notamment l'encadrement des rejets de la fromagerie cité plus haut par le biais de l'arrêté de rejet. La station de Caumont (4000 équivalents-habitants), moyennant quelques aménagements, pourra recevoir valablement et traiter les effluents de la fromagerie Faup, des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan-Castet. Ce dispositif permet de mener à une économie d'investissement mais aussi de fonctionnement.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Syndicat ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur P203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Boues liquides en m3	Stations de destination
Bethmale	416	Caumont
Prat	171	Caumont
Lacave	40,5	Caumont
Rimont Village	28	Caumont
Rimont Village	41,5	Saint Lizier
Rimont Lasserre	6,5	Saint Lizier
Soueix	6,5	Saint Lizier
Ste Croix	0	Saint Lizier
Bethmale	7	St Lizier
Total	717	

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes : 100%

Les quantités de boues traitées en épandage agricole en 2016 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **85.53** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **22.57** tonnes de matières sèches

Les quantités de boues traitées en compostage en 2016 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **46.03** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **8.61** tonnes de matières sèches

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2013	abonnés assnt 2014	abonnés assnt 2015	abonnés assnt 2016	volume assnt 2013	volume assnt 2014	volume assnt 2015	volume assnt 2016
St Girons	2891	2931	2962	2988	307218 m3	305640 m3	298708 m3	317627 m3
St-Lizier	633	641	635	638	64742 m3	64905 m3	64919 m3	65368 m3
Prat Bx	354	353	357	358	28142 m3	29056 m3	28633 m3	28853 m3
Eycheil	215	214	217	219	15014 m3	14396 m3	15731 m3	15474 m3
Montjoie	143	146	145	145	18750 m3	15266 m3	14362 m3	13645 m3
SteCroix	106	105	108	109	10616 m3	10347 m3	9832 m3	10071 m3
Caumont	129	130	130	132	8719 m3	10717 m3	11243 m3	18667 m3
Gajan	47	47	46	46	4137 m3	3729 m3	3964 m3	4500 m3
Bethmale	7	7	9	9	6295 m3	6857 m3	8524 m3	8190 m3
Lacave	73	75	74	76	3835 m3	3939 m3	4004 m3	4269 m3
Fabas	36	37	38	39	5940 m3	6653 m3	6125 m3	6234 m3
Rimont	161	161	161	162	10336 m3	10349 m3	10493 m3	10806 m3
Soueix	18	22	22	23	2193 m3	2095 m3	2501 m3	2518 m3
Lorp	485	492	495	494	62846 m3	71528 m3	68555 m3	65763 m3
TOTAL	5298	5361	5399	5438	548783 m3	555477 m3	547594 m3	571985 m3

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le syndicat des eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- la fromagerie FAUP (jusqu'en Avril 2016)
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

Les volumes présentés ci-dessus présentent une augmentation par rapport à 2015 (4%), liés notamment aux volumes issus de la fromagerie FAUP qui n'étaient pas pris en compte de cette manière auparavant.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, avec une baisse de 4% par rapport à 2008.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

La tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **68 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,45 € HT/m3**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés annuellement par le Conseil Syndical en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance collecte* de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.240 €/m3** 2016.
- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur P204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120m3 : 4.60€ TTC/m3.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m3 est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2016 : **551.50 € TTC**.

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2016 s'élèvent à 1.355.978,44 €, dont 1.228.545,63 € de recettes directes hors redevances, qui se décomposent comme suit :

	Rappel 2015	Année 2016
- redevance assainissement	1 199 514,93 €	1.209.038,63 €
- travaux et prestations facturés	2 233,33 €	19.507,00 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2016

- AP / CP Assainissement 2016 opération 76	7.452,00 €
- Travaux sur réseaux opération 82	61.224,50 €
TOTAL :	68.676,50 €

Restes à réaliser au 31-12- 2016 en dépenses (opération pour compte de tiers Moulis): **20.000 €**

Restes à réaliser au 31-12- 2016 en recettes (opération pour compte de tiers Moulis): **20.000 €**

Tableau des prévisions pour 2017

- AP/CP Assainissement 2013 opération 76	2.445.000 €
- Travaux sur stations et postes opération 84	250.000 €
- Travaux sur réseaux opération 85	200.000 €
- Etudes diverses opération 86	30.000€
- AP/CP Assainissement 2017 opération 87	100.000 €
TOTAL :	3.025.000 €

2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 0.04 an

La dette a baissé fortement depuis fin 2009, de l'ordre de 5 € par abonné en 2016 (81 € en 2009, 45 € en 2010, 28 € en 2011, 11 € en 2012, 7 € en 2013).

	Rappel 2015	Année 2016
Dette au 1^{er} janvier :	26 122,04 €	21.815,30 €
Dette au 31 décembre :	21 815,30 €	17.508,46 €

	Rappel 2015	Année 2016
Annuité versée dans l'année :	4 397,01 €	4.397,11 €
- dont amortissement :	4 306,74_€	4.306,84 €
- dont intérêts :	90,27_€	90,27 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2012, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Les communes avaient ainsi l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Il est à noter toutefois que cette démarche reste à achever pour une commune (Saint Lizier) avec la réalisation d'une enquête publique et de la délibération associée validant le zonage. Ce manque administratif n'est pas sans conséquence puisqu'il prive le SPANC des subventions de l'Agence de l'Eau versées pour les contrôles réalisés sur ces communes.

De plus, selon cette Loi, les communes ont désormais des compétences directes en matière d'assainissement non collectif (art.L.2224-7 à 11 du Code Général des collectivités territoriales).

Les communes devaient mettre en place, au plus tard le 31 décembre 2005, un service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC).

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité revaloriser l'image de l'assainissement autonome en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Concernant la mise en place du SPANC, les 41 communes composant le Syndicat des Eaux du Couserans qui avaient déjà choisi de se regrouper pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement collectif, ont décidé, après délibération de chaque conseil municipal, de créer ce nouveau service dans le même cadre pour mutualiser les coûts. Cette décision a été entérinée par Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications réglementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme réglementaire, devra faire l'objet d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,

- en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
- en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
- en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la réglementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Syndicat des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. : 109

Le tableau récapitulatif de la mise œuvre du SPANC figure en annexe 8.

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 6200 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figure dans le tableau page suivante.

Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif : Tableau ci-après

Communes	Nombre d'abonnement	Nombre de résidence principale	Nombre de résidence secondaire	Ratio nombre habitant/ nombre installation	Population ANC
ALOS	214	62	158	2	415
BAGERT	40	25	9	1	56
BARJAC	27	16	10	3	70
BEDEILLE	54	37	13	2	104
BETCHAT	258	160	80	2	485
BETHMALE	174	53	110	2	272
CAUMONT	36	143	10	2	70
CAZAVET	137	100	42	2	322
CERIZOLS	88	66	17	2	200
CLERMONT	64	43	9	2	131
CONTRAZY	43	33	6	2	91
ENCOURTIECH	58	46	17	2	129
ESCOULIS	60	45	9	2	102
EYCHEIL	85	252	30	2	179
FABAS	147	125	38	2	357
GAJAN	104	138	14	2	218
LACAVE	19	63	22	2	40
LACOURT	243	99	129	2	479
LASSERRE	153	90	51	2	374
LESCURE	250	197	43	3	830
LORP-SENTARAILLE	247	584	41	2	549
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	39	7	2	114
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	23	20	2	2	42
MERCENAC	197	155	27	2	446
MERIGON	71	48	22	2	169
MONTARDIT	125	92	27	2	256
MONTEGUT-EN-COUSERANS	38	29	9	2	85
MONTESQUIEU-AVANTES	118	110	18	3	298
MONTGAUCH	78	60	8	2	138
MONTJOIE-EN-COUSERANS	427	480	54	2	841
MOULIS	589	370	139	2	1 099
PRAT-BONREPAUX	114	391	86	2	240
RIMONT	182	265	72	2	350
RIVERENERT	249	87	140	2	506
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	308	284	100	2	654
SAINT-GIRONS	257	3 242	262	2	436
SAINT-LIZIER	131	639	94	2	273
SOUEIX-ROGALLE	375	187	246	2	797
TAURIGNAN-CASTET	107	78	24	2	238
TAURIGNAN-VIEUX	131	98	14	2	241
TOURTOUSE	115	73	38	2	283
Total	6184	9 124	2 247		12 980

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Syndicat des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

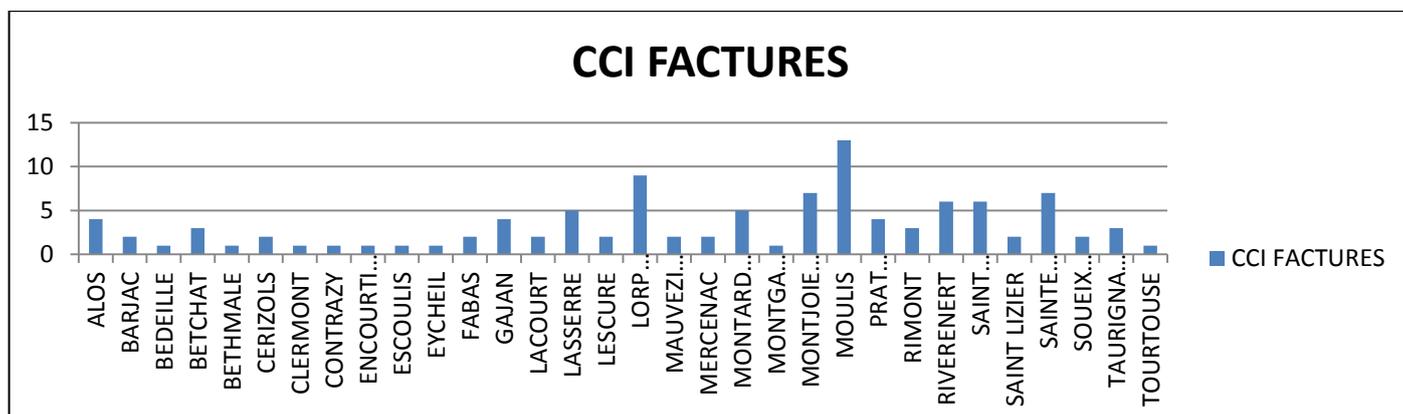
A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2016

Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2016

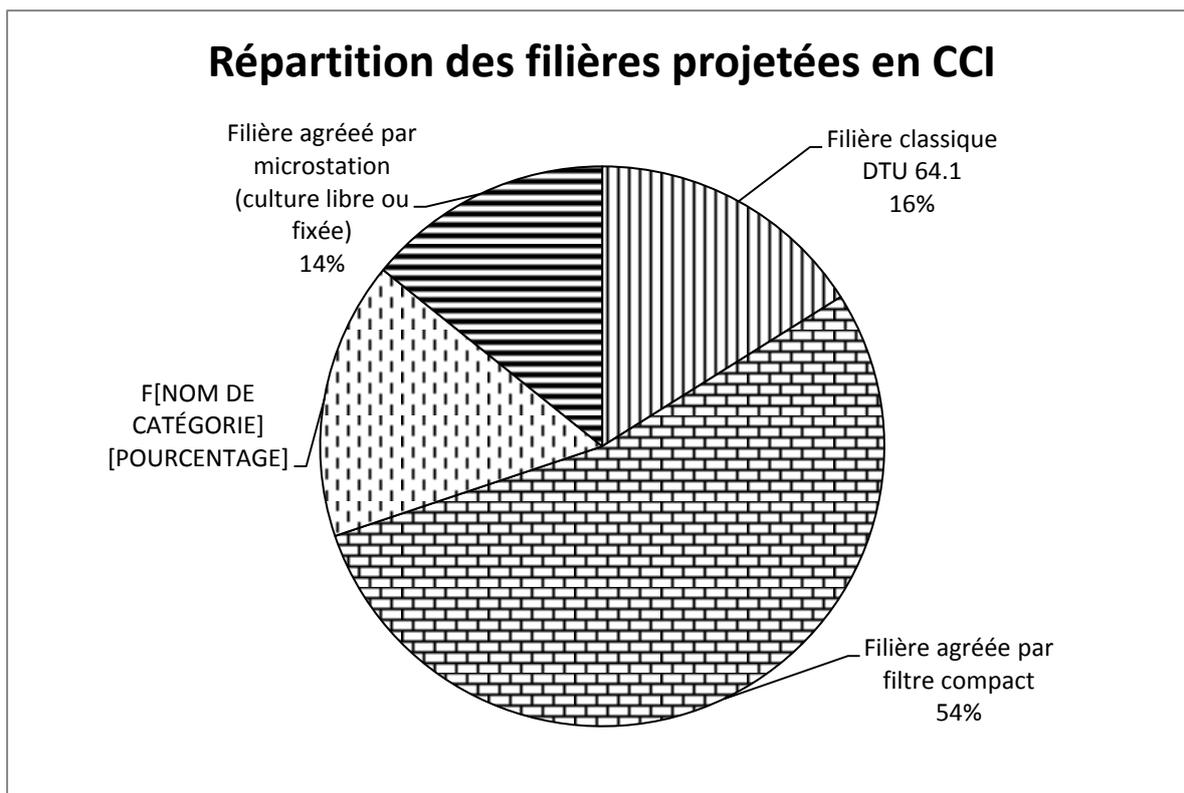
Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

COMMUNE	CCI FACTURES	CONFORMITE
ALOS	4	4
BARJAC	2	2
BEDEILLE	1	1
BETCHAT	3	3
BETHMALE	1	1
CERIZOLS	2	2
CLERMONT	1	1
CONTRAZY	1	1
ENCOURTIECH	1	1
ESCOULIS	1	1
EYCHEIL	1	1
FABAS	2	2
GAJAN	4	4
LACOURT	2	2
LASSERRE	5	5
LESCURE	2	2
LORP SENTARAILLE	9	9
MAUVEZIN DE PRAT	2	2
MERCENAC	2	2
MONTARDIT	5	5
MONTGAUCH	1	1
MONTJOIE EN COUSERANS	7	7
MOULIS	13	13
PRAT BONREPAUX	4	4
RIMONT	3	3
RIVERENERT	6	6
SAINT GIRONS	6	6
SAINT LIZIER	2	2
SAINTE CROIX VOLVESTRE	7	7
SOUEIX ROGALLE	2	2
TAURIGNAN VIEUX	3	3
TOURTOUSE	1	1
	106	106



Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2016 :

COMMUNE	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtres plantés	Filière agréée par micro-station (culture libre ou fixée)	TOTAL CCI CONFORME
ALOS	0	4	0	0	4
BARJAC	1	0	1	0	2
BEDEILLE	0	1	0	0	1
BETCHAT	0	0	3	0	3
BETHMALE	0	1	0	0	1
CERIZOLS	0	2	0	0	2
CLERMONT	0	1	0	0	1
CONTRAZY	0	0	1	0	1
ENCOURTIECH	0	0	1	0	1
ESCOULIS	0	1	0	0	1
EYCHEIL	1	0	0	0	1
FABAS	2	0	0	0	2
GAJAN	2	2	0	0	4
LACOURT	0	2	0	0	2
LASSERRE	0	3	1	1	5
LESCURE	0	1	0	1	2
LORP SENTARAILLE	0	8	0	1	9
MAUVEZIN DE PRAT	0	1	0	1	2
MERCENAC	0	1	1	0	2
MONTARDIT	1	1	1	2	5
MONTGAUCH	0	1	0	0	1
MONTJOIE EN COUSERANS	1	4	0	2	7
MOULIS	2	5	2	4	13
PRAT BONREPAUX	0	2	0	2	4
RIMONT	1	0	2	0	3
RIVERENERT	0	5	1	0	6
SAINT GIRONS	0	3	2	1	6
SAINT LIZIER	0	1	1	0	2
SAINTE CROIX VOLVESTRE	4	3	0	0	7
SOUEIX ROGALLE	0	2	0	0	2
TAURIGNAN VIEUX	1	2	0	0	3
TOURTOUSE	1	0	0	0	1
	17	57	17	15	106



4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au contrôle de bonne exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC » récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2016

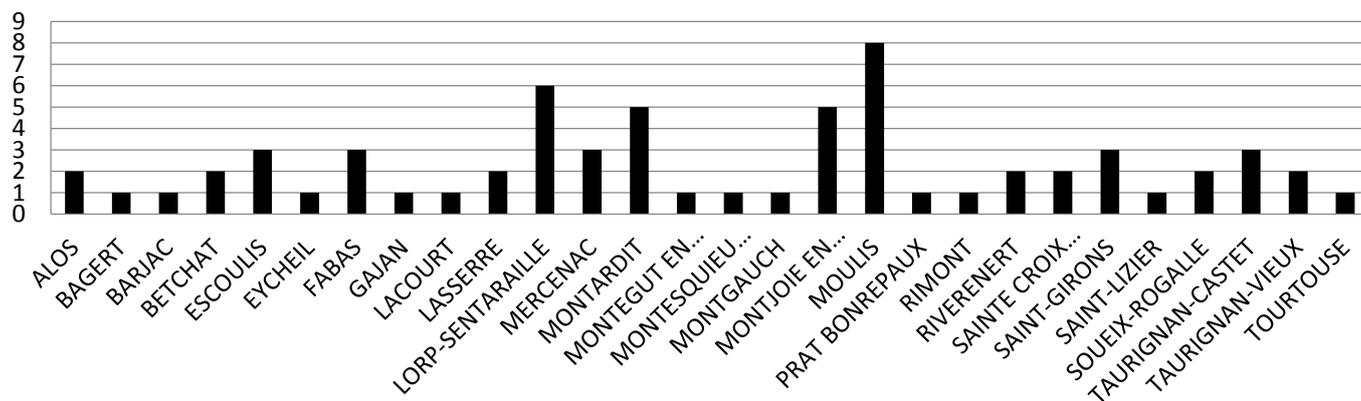
Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2016

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

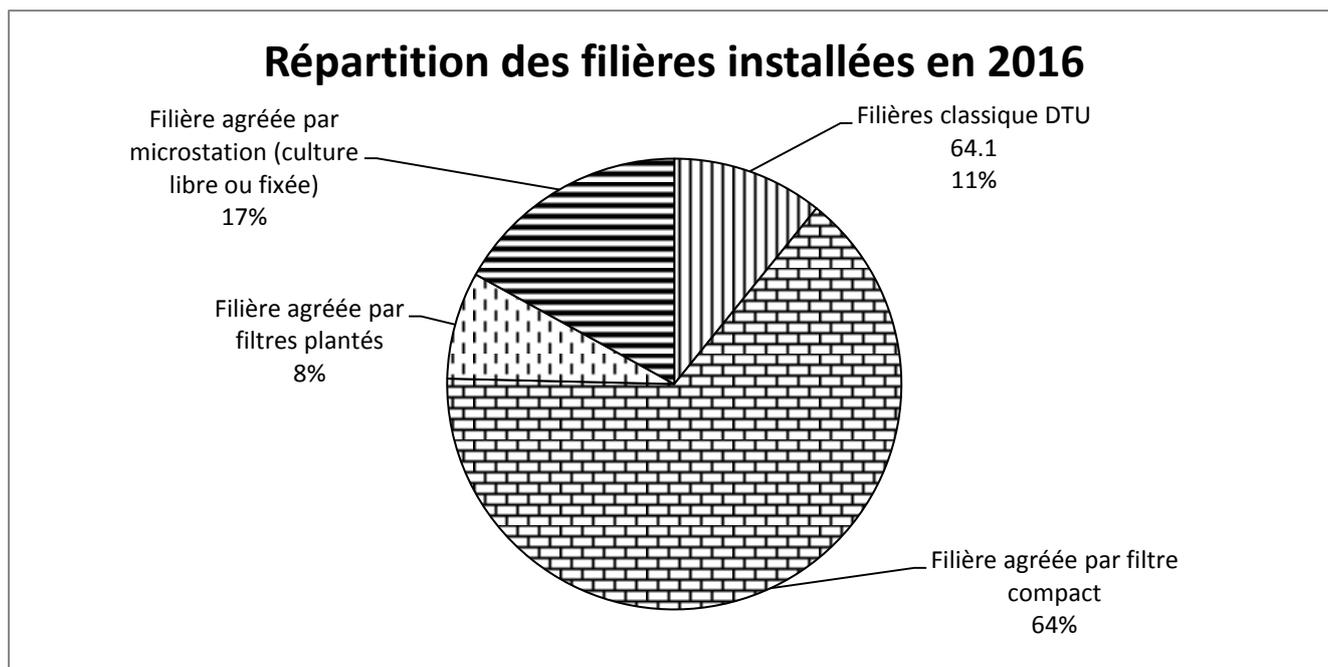
Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2016 :

COMMUNES	Nombre de CBE	Conformité
ALOS	2	2
BAGERT	1	1
BARJAC	1	1
BETCHAT	2	2
ESCOULIS	3	1
EYCHEIL	1	1
FABAS	3	3
GAJAN	1	1
LACOURT	1	1
LASSERRE	2	2
LORP-SENTARAILLE	6	6
MERCENAC	3	3
MONTARDIT	5	5
MONTEGUT EN COUSERANS	1	1
MONTESQUIEU AVANTES	1	1
MONTGAUCH	1	1
MONTJOIE EN COUSERANS	5	5
MOULIS	8	8
PRAT BONREPAUX	1	1
RIMONT	1	1
RIVERENERT	2	2
SAINTE CROIX VOLVESTRE	2	2
SAINT-GIRONS	3	3
SAINT-LIZIER	1	1
SOUEIX-ROGALLE	2	2
TAURIGNAN-CASTET	3	3
TAURIGNAN-VIEUX	2	2
TOURTOUSE	1	1
TOTAL	65	63

Nombre de contrôle de Bonne Exécution en 2016



Commune	Filières classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtres plantés	Filière agréée par micro-station (culture libre ou fixée)	TOTAL CBE
ALOS	0	2	0	0	2
BAGERT	1	0	0	0	1
BARJAC	0	0	1	0	1
BETCHAT	0	0	2	0	2
ESCOULIS	0	2	0	1	3
EYCHEIL	0	1	0	0	1
FABAS	0	3	0	0	3
GAJAN	0	1	0	0	1
LACOURT	0	1	0	0	1
LASSERRE	0	2	0	0	2
LORP-SENTARAILLE	1	4	0	1	6
MERCENAC	1	2	0	0	3
MONTARDIT	1	1	0	3	5
MONTEGUT EN COUSERANS	0	1	0	0	1
MONTESQUIEU AVANTES	0	1	0	0	1
MONTGAUCH	0	1	0	0	1
MONTJOIE EN COUSERANS	1	2	0	2	5
MOULIS	1	4	0	3	8
PRAT BONREPAUX	0	0	0	1	1
RIMONT	0	1	0	0	1
RIVERENERT	0	2	0	0	2
SAINTE CROIX VOLVESTRE	0	2	0	0	2
SAINT-GIRONS	0	3	0	0	3
SAINT-LIZIER	0	0	1	0	1
SOUEIX-ROGALLE	0	2	0	0	2
TAURIGNAN-CASTET	0	2	1	0	3
TAURIGNAN-VIEUX	1	1	0	0	2
TOURTOUSE	0	1	0	0	1
Total	7	42	5	11	65



5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Après le recensement et l'envoi d'un questionnaire préliminaire à tous les abonnés concernés par l'assainissement non collectif, les premiers contrôles diagnostics ont commencé début 2006.

Ces campagnes de visite de terrain s'effectuent commune par commune sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux du Couserans. Un rendez-vous est envoyé à chaque abonné au moins deux semaines à l'avance. Toutefois, en cas d'impossibilité d'être présent à cette date, un ajustement du rendez-vous peut-être réalisé dans la mesure où cela ne perturbe pas trop le déroulement de la campagne.

Une réunion publique d'information est systématiquement organisée dans la mairie de la commune concernée, afin de communiquer en amont à la population le contexte réglementaire et les modalités d'exécution de ces contrôles. C'est l'occasion d'échanger avec les administrés, de désamorcer les inquiétudes et d'apporter globalement quelques conseils techniques.

Après un retour d'expérience de quelques années maintenant, nous constatons que la communication auprès de nos usagers est bonne et que nos agents sont toujours bien accueillis par les abonnés.

Cependant, n'ayant pas de pouvoir coercitif, c'est lors du second contrôle de bon fonctionnement que nous mesurerons réellement l'impact du diagnostic initial avec les éventuelles améliorations ou réhabilitations engagées par les usagers.

Bilan d'activité sur l'année 2016

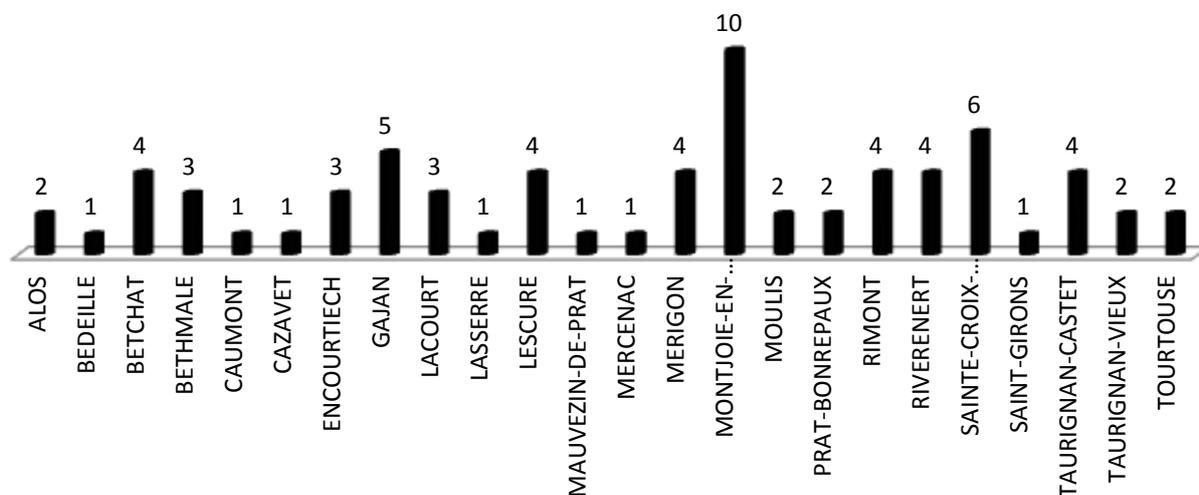
Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2016

Il a été réalisé un total de 71 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Syndicat des Eaux.

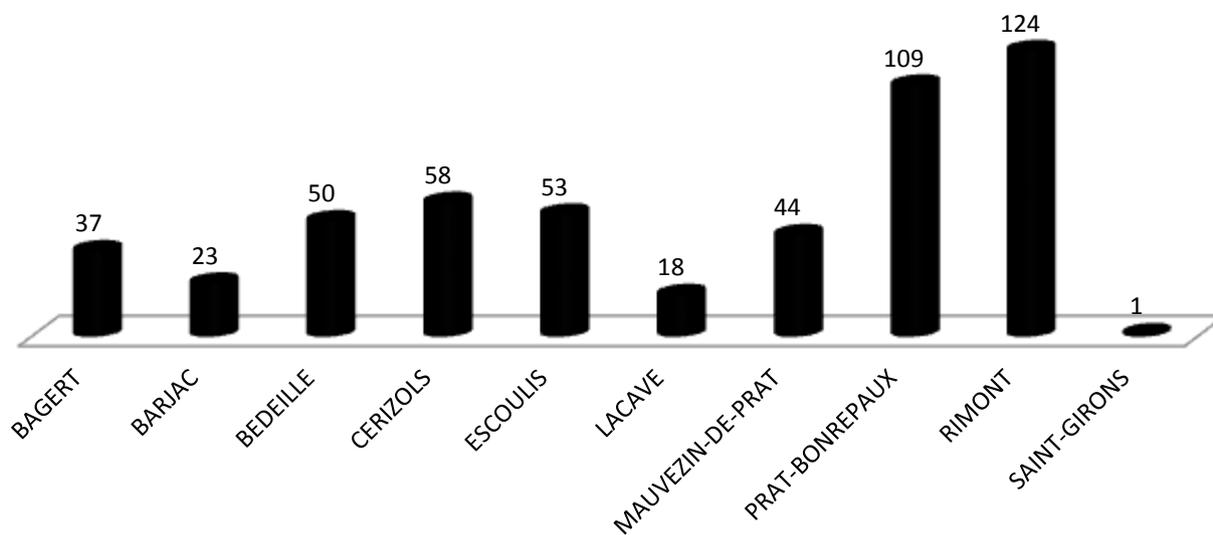
Les campagnes de diagnostics ont été menées sur les communes de Barjac, Bagert, Bedeille, Cérizols, Escoulis, Lacave, Mauvezin de Prat, Prat Bonrepaux et Rimont.

COMMUNES	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des campagnes programmées	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Total des contrôles de l'existant
ALOS	0	2	2
BAGERT	37	0	37
BARJAC	23	0	23
BEDEILLE	50	1	51
BETCHAT	0	4	4
BETHMALE	0	3	3
CAUMONT	0	1	1
CAZAVET	0	1	1
CERIZOLS	58	0	58
ENCOURTIECH	0	3	3
ESCOULIS	53	0	53
GAJAN	0	5	5
LACOURT	0	3	3
LASSERRE	0	1	1
LACAVE	18	0	18
LESCURE	0	4	4
MAUVEZIN-DE-PRAT	44	1	45
MERCENAC	0	1	1
MERIGON	0	4	4
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	10	10
MOULIS	0	2	2
PRAT-BONREPAUX	109	2	111
RIMONT	124	4	128
RIVERENERT	0	4	4
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	6	6
SAINT-GIRONS	1	1	2
TAURIGNAN-CASTET	0	4	4
TAURIGNAN-VIEUX	0	2	2
TOURTOUSE	0	2	2
Total	517	71	588

Diagnostiques de l'existant réalisés dans le cadre des ventes



Diagnostiques de l'existant réalisés dans le cadre des campagnes programmées



Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Commune	Priorité 1: Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Priorité 2: Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Priorité 3: Installation conforme		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 1	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 2	Nombre d'installation	Pourcentage de priorité 3	
ALOS	140	67,3%	43	20,7%	25	12,0%	208
BAGERT	13	35,1%	20	54,1%	4	10,8%	37
BARJAC	12	52,2%	8	34,8%	3	13,0%	23
BEDEILLE	20	40,0%	25	50,0%	5	10,0%	50
BETCHAT	119	51,7%	78	33,9%	33	14,3%	230
BETHMALE	162	96,4%	4	2,4%	2	1,2%	168
CAUMONT	8	25,0%	23	71,9%	1	3,1%	32
CAZAVET	91	65,9%	36	26,1%	11	8,0%	138
CERIZOLS	47	56,0%	28	33,3%	9	10,7%	84
CLERMONT	32	54,2%	15	25,4%	12	20,3%	59
CONTRAZY	22	51,2%	15	34,9%	6	14,0%	43
ENCOURTIECH	41	67,2%	14	23,0%	6	9,8%	61
ESCOULIS	29	54,7%	10	18,9%	14	26,4%	53
EYCHEIL	39	47,6%	29	35,4%	14	17,1%	82
FABAS	73	51,0%	54	37,8%	16	11,2%	143
GAJAN	30	28,3%	55	51,9%	21	19,8%	106
LACAVE	9	50,0%	7	38,9%	2	11,1%	18
LACOURT	135	62,5%	60	27,8%	21	9,7%	216
LASSERRE	90	60,4%	39	26,2%	20	13,4%	149
LESCURE	87	33,3%	127	48,7%	47	18,0%	261
LORP- SENTARAILLE	25	11,0%	160	70,5%	42	18,5%	227
MAUVEZIN-DE- PRAT	19	43,2%	17	38,6%	8	18,2%	44
MAUVEZIN-DE- SAINTE-CROIX	11	42,3%	13	50,0%	2	7,7%	26
MERCENAC	118	61,8%	56	29,3%	17	8,9%	191
MERIGON	38	52,8%	26	36,1%	8	11,1%	72
MONTARDIT	75	59,5%	37	29,4%	14	11,1%	126
MONTEGUT-EN- COUSERANS	13	33,3%	20	51,3%	6	15,4%	39
MONTESQUIEU- AVANTES	57	48,7%	48	41,0%	12	10,3%	117
MONTGAUCH	46	59,0%	23	29,5%	9	11,5%	78
MONTJOIE-EN- COUSERANS	214	55,0%	132	33,9%	43	11,1%	389
MOULIS	289	52,0%	225	40,5%	42	7,6%	556
PRAT- BONREPAUX	29	27,1%	60	56,1%	18	16,8%	107
RIMONT	76	44,4%	65	38,0%	30	17,5%	171
RIVERNERT	118	67,4%	47	26,9%	10	5,7%	175
SAINTE-CROIX- VOLVESTRE	160	54,6%	88	30,0%	45	15,4%	293
SAINT-GIRONS	71	28,6%	149	60,1%	28	11,3%	248
SAINT-LIZIER	64	48,9%	56	42,7%	11	8,4%	131
SOUEIX- ROGALLE	200	52,9%	152	40,2%	26	6,9%	378
TAURIGNAN- CASTET	85	80,2%	8	7,5%	13	12,3%	106
TAURIGNAN- VIEUX	71	62,3%	31	27,2%	12	10,5%	114
TOURTOUSE	50	41,3%	54	44,6%	17	14,0%	121

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 48 %

6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

• CHARTE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d’assainissement non collectif sur le Syndicat des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.

La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l’assainissement non collectif et formalise l’engagement de chacun. Elle est établie sur la base d’un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Syndicat des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archive dans le dossier individuel correspondant.

Vidangeurs adhérents à la charte En date du 01 janvier 2017		
Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouveau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouveau.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
Vidange du Couserans Labessouille - Lecouteux	31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 18 84 Labessouille.vidanges@wanadoo.fr

• CAMPAGNE DE VIDANGE

Cette année, le SPANC a proposé aux 41 communes une campagne de vidanges. Pour cela le SPANC a envoyé des courriers incitatifs à l’ensemble des abonnés concernés par une installation ANC, sur lesquels figuraient la liste des vidangeurs chartés à la date d’envoi, ainsi qu’une période de vidange préférentielle, dans le but de rentabiliser les déplacements des vidangeurs et ainsi obtenir des tarifs avantageux.

Les abonnés se sont inscrits sur une liste mise à la disposition en mairie : le SPANC n’intervient pas dans l’aspect planning et commercial de la tournée, cela reste du ressort des particuliers, libres de s’organiser entre eux.

Campagne de vidange 2016		
Communes	Période d'inscription	Nombre d'inscription en mairie
ALOS	19/12/16 au 19/01/17	0
BAGERT	01/04 au 01/05	3
BARJAC	01/04 au 01/05	0
BEDEILLE	01/04 au 01/05	4
BETCHAT	24/10 au 24/11	9
BETHMALE	29/02 au 29/03	1
CAUMONT	29/03 au 29/04	1
CAZAVET	13/06 au 13/07	2
CERIZOLS	07/03 au 07/04	3
CLERMONT	01/08 au 01/09	0
CONTRAZY	03/10 au 03/11	2
ENCOURTIECH	30/05 au 30/06	0
ESCOULIS	07/03 au 07/04	3
EYCHEIL	29/02 au 29/03	2
FABAS	29/03 au 29/04	3
GAJAN	07/11 au 08/12	5
LACAVE	19/07 au 19/08	1
LACOURT	05/09 au 05/10	0
LASSERRE	03/10 au 03/11	4
LESCURE	01/08 au 01/09	2
LORP-SENTARAILLE	29/03 au 29/04	3
MAUVEZIN-DE-PRAT	27/06 au 27/07	0
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	08/08 au 08/09	0
MERCENAC	23/05 au 23/06	6
MERIGON	05/09 au 05/10	0
MONTARDIT	05/09 au 05/10	0
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13/06 au 13/07	0
MONTESQUIEU-AVANTES	19/12/16 au 19/01/17	1
MONTGAUCH	13/06 au 13/07	9
MONTJOIE-EN-COUSERANS	02/05 au 02/06	12
MOULIS	23/05 au 23/06	12
PRAT-BONREPAUX	29/08 au 29/09	11
RIMONT	08/11 au 08/12	24
RIVERNERT	19/12/16 au 19/01/17	5
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	29/02 au 29/03	10
SAINT-GIRONS	26/12/16 au 20/01/17	3
SAINT-LIZIER	30/05 au 30/06	0
SOUEIX-ROGALLE	17/05 au 17/06	12
TAURIGNAN-CASTET	23/05 au 23/06	0
TAURIGNAN-VIEUX	07/11 au 08/12	0
TOURTOUSE	26/09 au 26/10	0
TOTAL COMMUNE:		153

- **PROJECTION 2017**

Comme en 2016, une fois par an, chaque commune se verra proposer une campagne de vidange regroupée.

7 – AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Pour aider les propriétaires disposant d'installations d'assainissement non collectif se trouvant en non-conformité à faire des travaux de réhabilitation de leur installation, le Syndicat des Eaux du Couserans organise des opérations groupées de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'Agence de l'Eau aide les propriétaires concernés en leur attribuant une subvention forfaitaire de 4 200 €, sans dépasser 80% du montant total des travaux.

En 2016, 21 propriétaires ont pu bénéficier de ce programme, pour l'année 2017, 30 dossiers supplémentaires sont proposés.

8 – COMMUNE D'ERP

Le 28 juillet 2015, une convention a été signée entre le Syndicat des Eaux du Couserans et la commune d'Erp pour une durée de 5 ans. La commune conserve la compétence Assainissement Non Collectif (ANC), le Syndicat des Eaux du Couserans réalisera les contrôles pour le compte de la commune.

Prestations effectuées par le SPANC pour l'année 2016 :

- Contrôle des installations neuves (CCI et CBE)

Nbre de Contrôle de Conception et d'Implantation : 2

Nbre de Contrôle de Bonne Exécution : 1

-Contrôle des installations lors des ventes

Nbre de diagnostic au moment d'une vente : 8

9 – COMMUNE D'ENGOMER

En 2015, une convention a été signée entre le Syndicat des Eaux du Couserans et la commune d'Engomer pour une durée de 5 ans. La commune conserve la compétence Assainissement Non Collectif (ANC), le Syndicat des Eaux du Couserans réalisera les contrôles pour le compte de la commune.

Prestations effectuées par le SPANC pour l'année 2016 :

- Contrôle des installations neuves (CCI et CBE)

Nbre de Contrôle de Conception et d'Implantation : 1

Nbre de Contrôle de Bonne Exécution : 1

-Contrôle des installations lors des ventes

Nbre de diagnostic au moment d'une vente : 5

10 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le SPANC est également en charge de l'instruction des documents d'urbanisme concernant les possibilités d'alimentation en eau potable et les possibilités en matière d'assainissement : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif et Non Collectif.

Activité 2016

Nombre de Certificat d'Urbanisme CU : 93
Nombre de Déclaration Préalable DP : 48
Nombre de Permis d'Aménager PA : 1
Nombre de Permis de construire en assainissement collectif : 29

Soit un total de 171 dossiers sur les 41 communes adhérentes au Syndicat des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.

A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle :

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) **110 € HT**
- Contrôle de bonne exécution (CBE) **60 € HT**

Soit un total de 170 € HT

Installation existante :

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes...) **110 € HT**
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :
abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **104€ HT**

2- LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 2016

Les recettes d'exploitation portées au CA 2016 s'élèvent à 140 752,67 € dont 114 902,67 € proviennent des redevances des usagers et des divers travaux (CCI - CBE - DIAG pour vente), dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Syndical.

Le montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2016 s'élève à 25.100,00 €.

2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION 2016

Les dépenses d'exploitation portées au CA 2016 s'élèvent à 111 163,70 € dont 104 158,20 € correspondent aux charges du personnel et 6 866,43 € aux charges à caractère général.

2.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

Les recettes d'investissement portées au CA 2016 s'élèvent à 113 810,32 € dont 8 980,16 € correspondant au montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **l'animation** des opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation et 104 830,16 € correspondant au montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation.

2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Les dépenses d'investissement portées au CA 2016 s'élèvent à 122 881,96 € dont 13 851,80 € correspondant aux immobilisations corporelles et 109 030,16 € correspondant au montant des reversions des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation.

2.5 RESTE A REALISER

Restes à réaliser recettes au 31-12- 2016 (opérations pour compte de tiers réhabilitations) : 105.000 €

Restes à réaliser dépenses au 31-12- 2016 (opérations pour compte de tiers réhabilitations) : 105.000 €

Le montant des restes à réaliser correspond au montant des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne restant à percevoir et à reverser aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation aux particuliers.

PARTIE 5 : CONCLUSION

EAU POTABLE

Eau potable

Sur un plan météo local, l'année 2016 a été marquée par des températures plutôt chaudes, même si elles sont en léger recul par rapport aux années 2014 et 2015, une pluviométrie moyenne mais avec un automne et un mois de Décembre particulièrement sec.

La consommation d'eau potable a légèrement baissé (-2.2%) et la tendance sur plusieurs années est à la baisse (12% depuis 2006).

Le rendement de réseau a été nettement amélioré en 2016 (+4.2 points), résultat des efforts de recherche de fuites mais surtout de renouvellement de réseau réalisé les années précédentes et notamment en 2015.

Le syndicat continue de produire un effort sur le renouvellement des compteurs, ce qui participe à l'amélioration des volumes comptés et à atténuer cette baisse des assiettes de consommation.

Les 2 grandes stations de production d'eau potable que sont les stations de Ladoux et Sengouagneich sont en cours de rénovation totale.

Les travaux de la station de Ladoux ont été poursuivis sur toute l'année 2016 et devraient s'achever début 2017.

La station de Ladoux aura une capacité de production de 150 m³/h et alimente notamment le CHAC, une partie Saint Girons, Saint Lizier, Lorp et toute la zone industrielle ainsi que le secteur du Bas Salat.

Les travaux de la station sur la station de Sengouagneich ont démarré au premier semestre 2016, avec une conception et une maîtrise d'œuvre réalisée en régie par les services techniques du Syndicat des Eaux du Couserans. Cette station aura une capacité de 280 m³/h, avec notamment une décantation lamellaire une filtration sable et une reminéralisation sur filtre à calcaire terrestre. Cette station alimente notamment les points haut de Saint Girons et tout l'axe Nord du Syndicat, depuis Montjoie jusqu'au Volvestre en débordant sur la Haute Garonne ou encore le secteur de Montégut - Cazavet. C'est la plus grosse capacité de production du Couserans et sa position altimétrique lui permet de secourir grande partie des autres réseaux.

La mise en service de la partie principale de la station est prévue pour fin 2017, et début 2018 pour la partie assurant la reminéralisation de l'eau.

Après l'achèvement de ces 2 projets, le syndicat aura rénové ses 5 principales stations de production d'eau potable.

La gestion patrimoniale et notamment la gestion du réseau reste l'enjeu principal du Syndicat. En effet, le patrimoine du Syndicat est constitué pour une grande partie par des réseaux posés dans la période d'après-guerre, qu'il s'agit aujourd'hui de renouveler.

En 2016, les équipes en régie ont continué à procéder à des travaux de renouvellement de réseaux (8209ml).

Par ailleurs, le Syndicat a répondu à l'appel à projet émis par l'agence de l'eau relatif à l'amélioration des rendements de réseau et les 2 groupes de projets présentés ont été retenus.

Près de 4 millions d'euros de travaux ont ainsi été financés avec une aide de 60% de l'Agence de l'eau et 10% du Conseil départemental. La programmation de ces travaux est établie sur 3 ans (2016-2018). En 2016, une grande part des travaux en régie a été conduite sur ce thème. Pour cette même programmation, des marchés ont été étudiés et publiés par la cellule maîtrise d'œuvre interne pour une réalisation en 2017.

Les travaux de renouvellement de réseaux réalisés en 2015, notamment, ont participé à l'amélioration nette constatée en 2016 sur le rendement de réseau. L'effort reste à poursuivre sur la durée pour accomplir une gestion patrimoniale souhaitée et nécessaire.

Sur un plan qualitatif, le bilan reste positif avec un bon niveau de conformité à 91.8% (très proche du taux de 2015).

Les non-conformités restantes sont concentrées sur quelques petites ressources alimentant peu d'abonnés.

Un plan d'action est engagé, avec le programme UDAF (Unités de distribution à Améliorer) en coordination avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), La Préfecture, l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et le Syndicat.

Ce programme regroupe 14 projets qui vont permettre de progresser sur ces petites ressources qualifiées de « fragiles » sur un plan qualité.

Sur ce même thème, l'agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un autre appel à projets relatif à la qualité.

Cet appel à projet concerne notamment 2 axes, l'un relatif aux périmètres de protection et l'autre relatif à la rationalisation ou au traitement à mettre en œuvre sur les ressources présentant une fragilité sur un plan qualité. Le syndicat va postuler à cet appel à projets. La réponse est attendue pour la fin de l'année 2017.

Sur un plan financier, la prospective financière établie jusqu'en 2020, prenant en compte des hypothèses réalistes d'augmentation des charges et une évolution tarifaire modérée à 1.5%, indique que les perspectives d'investissements évaluées à 12.5 M€ seront financées avec un très faible recours à l'emprunt, permettant ainsi d'engager de nouvelles dépenses d'investissement à l'issue de la période pour poursuivre la politique de gestion patrimoniale.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le schéma directeur d'assainissement en rentré en 2016 dans sa phase réalisation opérationnelle.

Les 5 premiers projets (Ayet et Samortein à Bethmale, Mercenac et Taurignan Castet, ainsi que Moulis) ont été lancés, les marchés publiés et attribués.

Une attention particulière a été portée à la coordination des travaux comme par exemple sur Moulis ou les travaux de voirie et de pluvial, qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la commune, ont été conçus et soumis au même appel d'offres dans le cadre d'un groupement de commandes, pour d'une part optimiser le coût de ces dépenses publiques mais aussi pour limiter les contraintes à la population occasionnées par ce type de travaux très lourds.

Les travaux de Mercenac et Taurignan Castet ont été soumis à des études supplémentaires et à une renégociation de la convention avec la fromagerie FAUP pour garantir l'encadrement de ses rejets et permettre d'accueillir valablement les effluents de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet. Cette solution permet d'accéder à une économie d'investissement en aménageant la station de Caumont au lieu de créer une nouvelle station de traitement des eaux usées mais aussi des économies sur le fonctionnement.

Enfin, les travaux relatifs à Bethmale ont été scindés en 2 : d'une part, un marché relatif à la station qui a été publié et qui reste à attribuer en fonction du retour du SPEMA sur le dossier Loi sur l'eau, notamment sur le traitement du phosphore et d'autre part un marché sur le réseau qui est conditionné par un passage en propriété privée qui fait l'objet d'une DUP en cours d'instruction.

Sur un plan quantitatif, les volumes assainis en 2016 sont en augmentation de 4% par rapport à 2015, ce qui est notamment dû à la méthode comptabilisation des volumes rejetés par la fromagerie FAUP. La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet.

Toutefois, le problème lié au rejet des eaux pluviales parasites dans le réseau d'assainissement devient de plus en plus prégnant sur la station de Saint Lizier notamment. L'action de principe est de séparer les eaux usées des eaux pluviales. Outre les campagnes de détection des eaux de pluie raccordée au réseau d'assainissement, cette démarche va induire des travaux en partie privative par les abonnés pour se mettre en conformité avec le règlement de service, mais elle va aussi nécessiter l'action des mairies pour corriger les mauvais raccordements de réseaux pluviaux raccordés au réseau d'assainissement.

Les boues produites ne posent aucune difficulté au niveau de leur valorisation avec un respect exhaustif des normes en vigueur.

Le coût du service reste supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Syndicat dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés. La prospective financière, établie jusqu'en 2020 avec 5.6 M€ d'investissement sur la période, indique le financement de ces opérations sans nécessité de recours à l'emprunt, qui restera toutefois un choix possible.

L'endettement existant reste très faible par ailleurs.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le service public de l'assainissement non collectif poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Syndicat.

Concernant les installations neuves, nous constatons un nombre soutenu de CCI avec 106 demandes en 2016 (104 demandes en 2015). Il en est de même pour le nombre de CBE qui passe de 58 en 2015 à 65 en 2016, notamment grâce au programme de réhabilitation de l'Agence l'Eau cité ci-dessous.

Il a été réalisé 588 diagnostics de l'existant cette année 2016 sur un total de 6184 ANC sur le Syndicat des Eaux du Couserans, soit environ 9%.

Début 2015 nous avons clôturé le premier passage des diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes. Cette phase terminée, le second passage du contrôle périodique de bon fonctionnement a débuté, afin de respecter la périodicité de contrôle fixée au maximum à 10 ans par les arrêtés. L'objectif du syndicat est un passage de contrôle des installations existantes tous les 8 ans.

Outre ses missions obligatoires, le Syndicat poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers. Dans ce cadre, il a été procédé à 388 vidanges en 2016 par l'intermédiaire des campagnes de vidanges regroupées.

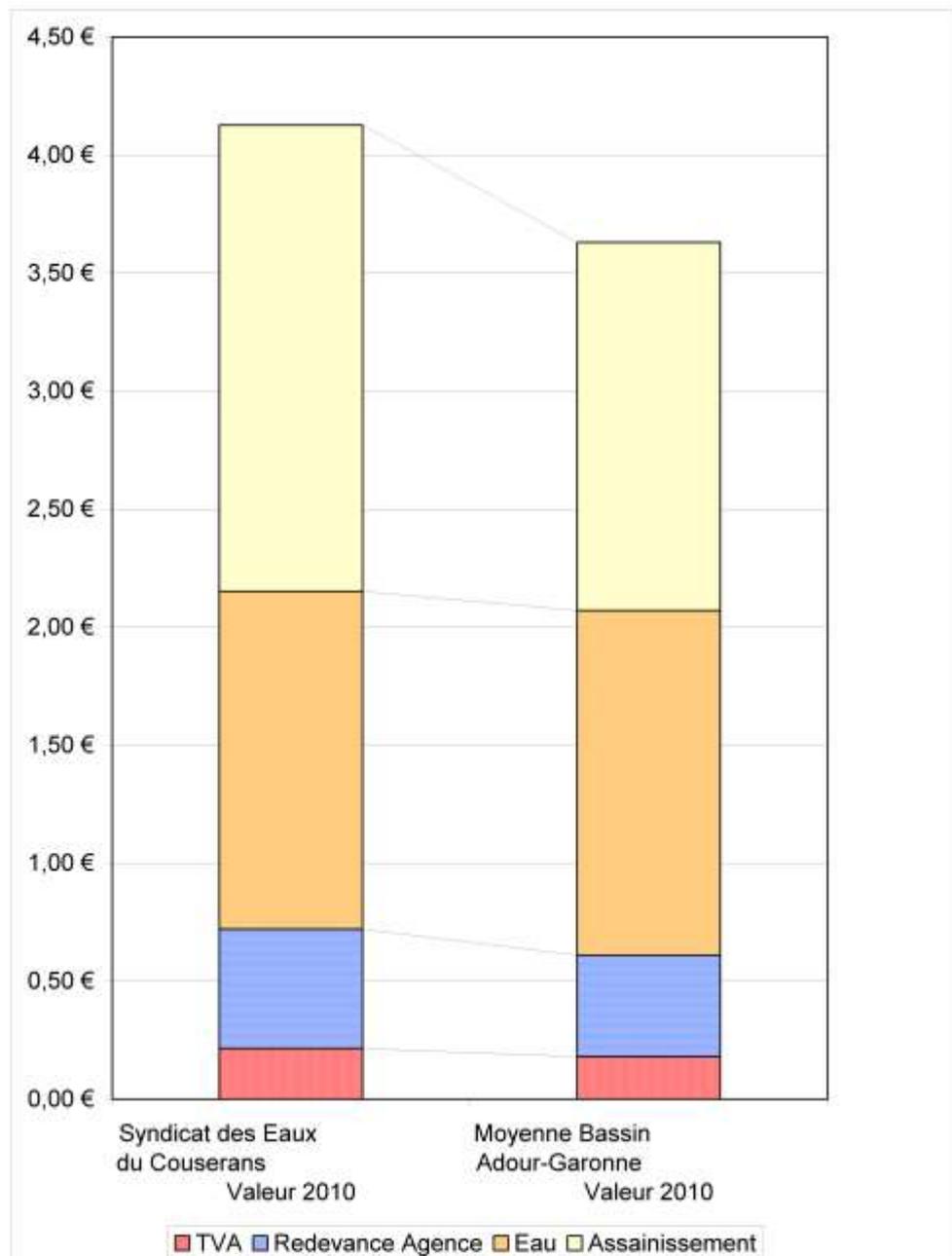
Enfin, le syndicat a aussi aidé à la réhabilitation des installations défectueuses, démarche auprès de l'Agence de l'eau et qui permet au propriétaire volontaire de bénéficier d'une aide à la réhabilitation. 21 dossiers ont ainsi été traités en 2016. L'objectif pour le Syndicat est de maintenir ce service supplémentaire en 2017, avec un objectif de 30 dossiers fixé en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Site internet

L'année 2016 a enfin été marquée par le lancement de notre site internet <http://www.eauxducouserans.com/>

Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du syndicat et les tarifs moyens sur le Bassin Adour Garonne



	Syndicat des Eaux du Couserans Valeur 2010	Moyenne Bassin Adour-Garonne Valeur 2010
TVA	0,22 €	0,18 €
Redevance Agence	0,51 €	0,43 €
Assainissement	1,98 €	1,56 €
Eau	1,43 €	1,46 €

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau

Année 2015			
EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	73	73,00 €
	Consommation eau :	0,93	111,60 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Préservation des ressources :	0,122	14,64 €
	Redevance Pollution :	0,31	37,20 €
	TOTAL hors taxes		236,44 €
	TVA : 5,5 %		13,00 €
	TOTAL TTC		249,44 Euros
		soit :	1636,25 Francs
Année 2016			
EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	73	73,00 €
	Consommation eau :	0,95	114,00 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Préservation des ressources :	0,13	15,60 €
	Redevance Pollution :	0,315	37,80 €
	TOTAL hors taxes		240,40 €
	TVA : 5,5 %		13,22 €
	TOTAL TTC		253,62 Euros
		soit :	1663,65 Francs

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : eau + assainissement

Année 2015	Rubriques	Coût	Coût pour
		unitaire	120 m ³
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	73	73,00 €* €
	Consommation eau :	0,93	111,60 €* €
	<u>Service de l'assainissement :</u>		
	Abonnement assainissement :	68	68,00 €
	Consommation assainissement :	1,45	174,00 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Pollution	0,31	37,20 €* €
	Collecte	0,235	28,20 €
	Préservation des ressources :	0,122	14,64 €* €
	TOTAL hors taxes		506,64 €
	TVA : 5,5 %*		13,00 €
	TVA : 10 %		27,02 €
	TOTAL TTC		546,66 €uros
	soit :	3585,88 Francs	
Année 2016	Rubriques	Coût	Coût pour
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	73	73,00 €* €
	Consommation eau :	0,95	114,00 €* €
	<u>Service de l'assainissement :</u>		
	Abonnement assainissement :	68	68,00 €
	Consommation assainissement :	1,45	174,00 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Pollution	0,315	37,80 €* €
	Collecte	0,240	28,80 €
	Préservation des ressources :	0,13	15,60 €* €
	TOTAL hors taxes		511,20 €
	TVA : 5,5 %*		13,22 €
	TVA : 10 %		27,08 €
	TOTAL TTC		551,50 €uros
	soit :	3617,62 Francs	

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2016 – service de l'eau

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS							EXERCICE 2016				BUDGET EAU			
N° emprunt	Banque	Année du prêt	Durée	Montant du prêt	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Taux	Date échéance	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Capital restant dû au 31 décembre	
5142252	Caisse des Dépôts	2016	35 ans	187 500	01/01/2017	01/10/2041	livret A+0,75%	trimestrielle	0,00	0,00	704,96	704,96	187 500,00	
5142253	Caisse des Dépôts	2016	35 ans	187 500	01/01/2017	01/10/2041	1,45%	trimestrielle	0,00	0,00	681,59	681,59	187 500,00	
5142254	Caisse des Dépôts	2016	35 ans	700 000	01/01/2017	01/10/2041	livret A+0,75%	trimestrielle	0,00	0,00	2 631,86	2 631,86	700 000,00	
5142255	Caisse des Dépôts	2016	35 ans	700 000	01/01/2017	01/10/2041	1,43%	trimestrielle	0,00	0,00	2 509,69	2 509,69	700 000,00	
TOTAL Caisse des Dépôts									0,00	0,00	6 528,10	6 528,10	1 775 000,00	
2007 716283	Caisse d'Epargne	2007	10 ans	200 000	25/10/2007	25/10/2016	4,15%	25/10/2016	23 377,51	23 377,50	970,17	24 347,67	0,00	
TOTAL Caisse d'Epargne									23 377,51	23 377,50	970,17	24 347,67	0,00	
P085Q9014P	Crédit Agricole	2009	15 ans	200 000	10/12/2009	10/09/2024	4,50%	trimestrielle	116 666,75	13 333,32	5 025,00	18 358,32	103 333,43	
TOTAL Crédit Agricole									116 666,75	13 333,32	5 025,00	18 358,32	103 333,43	
MIN261628EU	DEXIA	2008	10 ans	600 000	01/12/2008	01/12/2017	5,22%	01/12/2016	114 559,40	57 279,70	5 980,00	63 259,70	57 279,70	
TOTAL DEXIA									114 559,40	57 279,70	5 980,00	63 259,70	57 279,70	
250095060	Agence de l'Eau	2005	15 ans	13 388	07/07/2006	07/07/2020	0,00%	07/07/2016	4 462,57	892,51	0,00	892,51	3 570,06	
250095054	Agence de l'Eau	2004	15 ans	268 308	08/10/2005	08/10/2019	0,00%	08/10/2016	71 548,80	17 887,20	0,00	17 887,20	53 661,60	
250095060	Agence de l'Eau	2006	15 ans	67 077	09/10/2007	09/10/2021	0,00%	09/10/2015	26 830,80	4 471,80	0,00	4 471,80	22 359,00	
TOTAL Agence de l'Eau Adour-Garonne									102 842,17	23 251,51	0,00	23 251,51	79 590,66	
TOTAL général									357 445,83	117 242,03	11 975,17	129 217,20	2 015 203,79	

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2016 – service de l'assainissement

SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS							EXERCICE 2016				BUDGET ASSAINISSEMENT			
N° emprunt	Banque	Année du prêt	Durée	Montant du prêt	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Taux	Date échéance	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Capital restant dû au 31 décembre	
120970024002 01	Agence de l'Eau	2001	13 ans	10 339	04/09/2004	04/09/2016		04/09	800,00	800,00		800,00	0,00	
120970022002 01	Agence de l'Eau	2001	13 ans	7 654	04/09/2004	04/09/2016		04/09	588,78	588,78		588,78	0,00	
120 09 5198 01	Agence de l'Eau	2007	15 ans	30 639,7	24/01/2008	24/01/2022	0,00%	24/01	14 298,58	2 042,64		2 042,64	12 255,94	
120 09 5198 02	Agence de l'Eau	2007	15 ans	13 131,3	19/07/2008	19/07/2022	0,00%	19/07	6 127,94	875,42		875,42	5 252,52	
TOTAL Agence de l'Eau									21 815,30	4 306,84	0,00	4 306,84	17 508,46	
TOTAL général									21 815,30	4 306,84	0,00	4 306,84	17 508,46	

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009000482	HAJAU MONTFAUCON HAUT	CAP	3	1		1	
009002047	SEGOUGE PEY	CAP	2	1		1	
009001825	GOUTTE D'AREOUS CAP DE SOUR	MCA	9	1		1	
009004127	COURTENERE LA SERRE	MCA	3	1		1	
009004129	BIROSSE HAUT ET BAS	MCA	6	1		1	
009004141	AUBIET HAUT ET BAS	MCA	1	1		1	
009004145	MCA LA RIVIERE	MCA	10	1		1	
009004149	MCA LES ILES 2	MCA	3	1		1	
009004151	ARTIGUENARD	MCA	5	1		1	
009001499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP	1100	5		5	
009001511	USINE EAU POTABLE LA TOURASS	TTP	1972	5		5	
009001512	SINE PRODUCTION SENGOUAGNE	TTP	3013	6		7	
009001545	USINE PRODUCTION LADOUX	TTP	2246	5		5	
009001546	USINE LASTOUASSES	TTP	520	3		3	
009001563	JV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP	10	2		2	
009002035	UV ROGALLE	TTP	25	2		2	1
009002066	JV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	TTP	120	2	1	2	
009003367	UV PRODUCTION LES CABESSES	TTP	4	1		1	
009003481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP	3	1		1	
009003482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP	20	2		2	
009003483	PRODUCTION MONTARNA	TTP	1	1		1	
009003484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP	1	1		1	
009003486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP	2	1		1	
009003488	PRODUCTION NESTRI	TTP	2	1		1	
009003489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP	2	1		1	
009003545	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP	1	1		1	
009003546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP	1	1		1	
009003547	PRODUCTION DE COUMELEGE	TTP	1	1	1	1	
009003615	PRODUCTION LE BARRAIL	TTP	1	1	1	1	1
009003617	PRODUCTION JUAU D'AREU	TTP	3	1		1	
009003620	PRODUCTION LA TRAVERSE	TTP	2	1		1	
009003622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	1		1	
009003623	PRODUCTION MONFAUCON HAUT	TTP	3	1		1	
009003624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	9	1		1	
009003676	PRODUCTION LES ABERES	TTP	2	1		1	
009003677	PRODUCTION LASCRABARIES	TTP	1	1		1	
009003678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	2	1		1	
009003681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	1		1	
009003682	PRODUCTION COUROUMAS	TTP	2	2	1	2	2
009003683	PRODUCTION CAUJOLLE	TTP	1	1		1	1
009003730	PRODUCTION BIROSSE LESCLURE	TTP	6	1		1	
009003781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	1		1	
009003816	PRODUCTION PEGAROLE	TTP	1	1		1	
009003898	PRODUCTION AYET SAMORTEIN	TTP	30	2		2	
009000856	LA RIVIERE	UDI	10	3		3	
009000857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	90	5	1	5	
009000858	MONTARNA	UDI	3	4		4	
009000859	LA LAUZERE	UDI	3	4		4	
009000860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI	5	3		3	
009000935	AYET SAMORTEIN	UDI	95	4		4	1
009001164	MOULIS LIQUE	UDI	700	7		7	
009001165	MONTFAUCON BAS	UDI	12	3		3	
009001166	CAP DE SOUR	UDI	45	6		6	
009001167	MONTFAUCON HAUT (MOULIS)	UDI	15	8	6	8	
009001168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	15	3		3	
009001169	LA TRAVERSE	UDI	9	5	1	5	
009001170	JAU D'AREU CAOUSSOUR (MOULIS)	UDI	15	5	1	5	
009001171	LE BARRAIL	UDI	4	7	4	7	
009001231	LES ABERES	UDI	5	3		3	
009001233	LASCRABARIES	UDI	3	4		4	
009001234	LAS FORGUES	UDI	8	3		3	
009001237	GARGARECH	UDI	5	4	1	4	
009001242	COUROUMAS	UDI	5	3		3	
009001243	CAUJOLLE	UDI	6	5	3	5	
009001351	SOUEIX ST SERVIN ESCARRERES	UDI	230	7	1	7	
009001354	ROGALLE	UDI	80	5	1	5	
009001356	COUMELEGE	UDI	5	4		4	
009001357	ESCOTS	UDI	5	3		3	
009001358	JURAC SERRES SEGOUGE MAUVEZI	UDI	50	4		4	
009001359	OURDENAC HERMINE MATAPOU	UDI	4	4		4	
009001360	SEGOUGE LE PEY	UDI	1	5		5	
009001411	SIE COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5400	15		17	1
009001412	SIE COUSERANS LADOUX	UDI	4500	15		15	
009001413	SIE COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	1195	10		10	
009001414	SIE COUS ALOS VERS FABAS	UDI	3500	26	1	26	
009001415	SIE COUSERANS RILLE	UDI	1834	11		12	
009001417	SIE COUS ALOS VERS STE CROIX	UDI	2200	10		13	
009001418	SIE COUS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	183	6		6	
009001419	SIE COUSERANS BIROSSE (LESCURE)	UDI	30	4	1	4	
009001420	LES CABESSES	UDI	5	3		3	
009002070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	10	3		3	
009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUNA	UDI	7	3		3	
009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	5	4		4	
009003814	PEGAROLE	UDI	4	4		4	
	Total			304	25	311	7
	Taux de conformité			91,80%		97,70%	

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004	30/03/2017	14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	PLAS DE SERC	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1972	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	80%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000479	GUINAN MONTFAUCON BAS	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000482	HAJAU MONTFAUCON HAUT	MOULIS	3	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	COURTENERE LA SERRE	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000484	LA TRAVERSE	MOULIS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000485	JUAU D'AREU	MOULIS	3	N	NE					0%
009000486	LE BARRAIL	MOULIS	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000576	ABERES HAUT	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000578	LASCRAVARIES	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000582	GARGARECH	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000587	COUROMAS	RIVERENERT	2	N	EC	15/12/2006				20%
009000588	CAUJOLLE	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2011	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000600	SOURCE DE LA MINE (CABESSES)	RIVERENERT	6	N	EC	02/08/2001	27/03/2006	02/08/2001		50%
009000603	BIROSSE HAUT	RIVERENERT	3	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	DEUX ROGAL	30	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	DEUX ROGAL	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	DEUX ROGAL	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	DEUX ROGAL	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	DEUX ROGAL	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	DEUX ROGAL	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	DEUX ROGAL	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGAGES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009003815	SOURCE DE PEGAROLAS	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006				20%
009004126	COURTENERE LASSERRE 2	MOULIS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004128	BIROSSE BAS	RIVERENERT	3	N	EC					20%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
	Indice consolidé /UGE								59,90%	

ANNEXE N° 8 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

COMMUNE	N°INSEE	DATE DU	NOMBRE	A - ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR								B - ELEMENTS FACULTATIFS			TOTAL			
				Critère 1*	Critère	Critère												
ALOS	09 008	15/10/0	214	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BAGERT	09 037	28/09/02	40	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BARJAC	09 033	01/10/02	27	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BEDEILLE	09 046	18/10/02	54	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BETCHAT	09 054	16/03/07	258	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
BETHMALE	09 055	27/10/06	174	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CAUMONT	09 086	19/05/05	36	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CAZAVET	09 091	23/02/07	137	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CERIZOLS	09 094	23/10/02	88	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CLERMONT	09 097	03/12/04	64	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
CONTRAZY	09 098	24/09/02	43	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
ENCOURTIECH	09 110	11/12/04	58	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
ESCOULIS	31 591	10/09/04	60	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
EYCHEIL	09 119	30/05/05	85	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
FABAS	09 120	21/10/02	147	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
GAJAN	09 128	22/01/07	104	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LACAVE	09 148	23/09/03	19	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LACOURT	09 149	18/10/05	243	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LASSERRE	09 158	21/10/02	153	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LESCURE	09 164	21/12/04	250	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
LORP	09 289	29/06/05	247	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MAUVEZIN DE	09 183	27/01/07	48	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MAUVEZIN DE	09 184	09/10/02	23	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MERCENAC	09 187	10/07/07	197	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MERIGON	09 190	20/09/02	71	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTARDIT	09 198	21/10/04	125	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTGUT	09 201	15/10/04	38	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTESQUIEU	09 204	26/08/14	118	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTGAUCH	09 208	01/06/07	78	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MONTJOIE EN	09 209	27/05/05	427	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
MOULIS	09 214	13/09/13	589	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
PRAT	09 235	16/05/07	114	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
RIMONT	09 246	06/12/02	182	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
RIVERENERT	09 247	08/11/04	249	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
SAINT GIRONS	09 261	26/03/07	257	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
SAINT LIZIER	09 268	X	131	NON	0	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	0	80
SAINTE CROIX	09 257	05/11/02	308	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
SOUEIX	09 299	10/10/14	375	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TAURIGNAN	09 307	04/04/07	107	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TAURIGNAN	09 308	09/06/07	131	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TOURTOUSE	09 313	14/10/02	115	OUI	20	OUI	20	OUI	30	OUI	30	NON	0	NON	0	OUI	10	110
TOTAL			6184															
																		Moyenne = 109

* Critère 1 : Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (si OUI = 20) (si NON =0)	A - ELEMENTS OBLIGATOIRES
* Critère 2 : Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (si OUI = 20) (si NON =0)	
* Critère 3 : Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (si OUI = 30) (si NON =0)	
* Critère 4 : Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (si OUI = 30) (si NON =0)	
** Critère 1 : Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (si OUI = 10) (si NON =0)	B - ELEMENTS FACULTATIFS (pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100)
** Critère 2 : Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (Ce critère s'applique aux installations contrôlées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2012). (si OUI = 20) (si NON =0)	
** Critère 3 : Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges (si OUI = 10) (si NON =0)	

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³** (1,91 € pour l'eau potable et 1,98 € pour l'assainissement collectif). La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance prélèvement collectivités représentait environ 13 % des redevances totales mais 2015 est une année de transition avec la suppression des acomptes sur cette redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulonge-St Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :
- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
 - 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

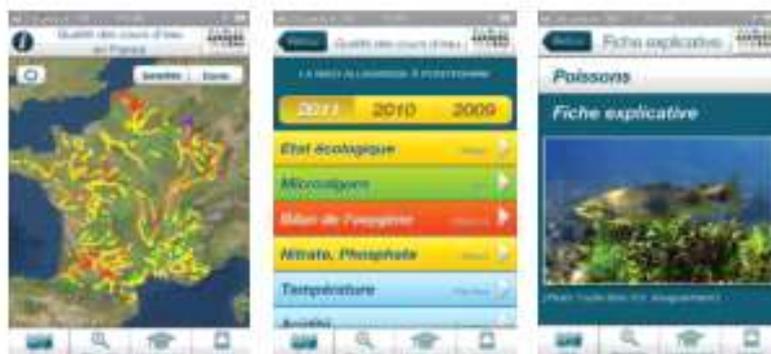
Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Concessionnaire (Echiré)
© avril 2016, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dancourt, N. Lubiano.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

